



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°6/2022

En séance extraordinaire du 16 mars 2022 à 16h30, le Conseil municipal a traité les points suivants :

1. APPLICATION DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil entre en matière sur l'examen du travail de la commission Aménagement du Territoire (AT). Après l'élaboration du Périmètre d'Urbanisation (PU) et la publication des zones réservées, le dossier franchit une nouvelle étape avec l'examen des principes régissant la révision du Plan d'Aménagement des Zones (PAZ).

Le Conseil décide de collecter les remarques et questions des élus puis de les traiter lors de sa séance du 20 avril, sur préavis de la commission Aménagement du territoire. La décision formelle du 20 avril lancera la procédure consistant en une séance d'information ouverte à tous les intéressés le mercredi 27 avril à 19h30 à l'Aula de La Proz, suivie d'une publication de l'avant-projet au Bulletin Officiel du 29 avril. A compter de cette date et pendant 30 jours, tout intéressé pourra prendre connaissance et faire des propositions ou remarques écrites sur les principes généraux et les cartes publiées.

2. DIVERS

**Etude hydrogéologique du
Marais de Champex**

Le Conseil adjuge le mandat pour le monitoring dans le marais à CREALP pour un montant HT de Fr. 5'629.60.

Séance levée à 18h30

Orsières, le 25 mars 2022

L'Administration communale